



**Conférence de Printemps  
Mardi 13 juin 2023 - 18h  
à Paris et en distanciel**

**CLUB FRANCOPHONE DU  
MANAGEMENT **DES** RISQUES  
**ET** ASSURANCES**



**RSE**

**Mise en place du devoir de  
vigilance en Afrique :  
l'apport du Risk Management**

**VOS INTERVENANTS :**



**STEPHANIE CANINO**  
Directrice déléguée Gestion  
des Risques  
Groupe ERAMET



**PIERRE-SAMUEL GUEDJ**  
Président de la Commission  
RSE & ODD du CIAN  
Fondateur AFFECTIO MUTANDI



**SIMON NDIAYE**  
Avocat associé  
HMN & PARTNERS



**PHILIPPE NOIROT**  
Administrateur AMRAE



**MODÉRATRICE  
BÉNÉDICTE HUOT DE LUZE**  
CEO AI Risk Services



Visiter notre site  
[www.clubfrancorisk.com](http://www.clubfrancorisk.com)

# Présentation de Simon NDIAYE



HMN • PARTNERS



**SIMON NDIAYE**

Avocat associé  
HMN & PARTNERS



H M N • P A R T N E R S



Table ronde – RSE et devoir de vigilance  
**Club FrancoRisk**

# Sommaire

- I. Cadre juridique de la RSE en France et en Europe
- II. Le contentieux en France et en Europe
- III. La responsabilité des dirigeants



# I. Cadre juridique de la RSE en France et en Europe



# A. La législation française

## La loi PACTE du 22 mai 2019

- L'incidence de la modification de l'article 1833 du code civil et des articles L225-35 et 225-64 du code de commerce
  - Nouvel alinéa 2 : « *La société est gérée dans son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnements de son activité* ».
  
- Modes d'affirmation d'engagements RSE
  - Raison d'être non statutaire
  - Raison d'être statutaire
  - Forme d'entreprise à mission



# A. La législation française

## La loi vigilance du 27 mars 2017

### ➤ Entreprises concernées

- Les seuils
- Extraterritorialité (filiales, sous-traitants, fournisseurs, clients)
- Formes sociales visées

### ➤ Elaboration et publication du plan de vigilance

### ➤ Risques RSE

- ESG
- Greenwashing

### ➤ Sanctions prévues

- Astreinte
- Indemnisation des victimes
- Réparation en nature
- Sanctions pénales



# B. Développements en Europe

## 1) Exemples de législations nationale

- UK : Bribery Act (2010) et Modern Slavery Act (2015)
- Allemagne : Loi du 16 juillet 2021 sur le devoir de vigilance des entreprises dans les chaînes d'approvisionnement



# B. Développement en Europe

## 2) Projet de directive Corporate Sustainability Due Diligence (CSDD)

### ➤ Contenu

- Entreprises visées:
  - **Entreprises de l'UE :**
    - ✓ Groupe 1 : toutes les sociétés à responsabilité limitée de l'UE au-dessus d'un seuil d'effectif de 500 salariés et réalisant un chiffre d'affaires net supérieur à 150 millions d'euros
    - ✓ Groupe 2 : d'autres sociétés à responsabilité limitée exerçant des activités dans des secteurs à fort impact, qui emploient plus de 250 salariés et réalisent un chiffre d'affaires supérieur à 40 millions d'euros
  - **Entreprises de pays tiers** actives dans l'UE qui réalisent un chiffre d'affaires dans l'UE identique à celui des sociétés de groupe 1 et 2
- Présomption de responsabilité en cas de préjudice
- Responsabilité des administrateurs
- Création d'une autorité indépendante chargée du respect de la loi
- Sanctions administratives...

### ➤ En cours d'adoption

## II. Le contentieux en France et en Europe



# Tous les secteurs économiques sont visés

## ➤ Gestion de l'eau

ONG / Suez : décision du Tribunal judiciaire de Paris, 1<sup>er</sup> juin 2023

## ➤ Energie fossile

ONG / Total Energies : décisions du Tribunal judiciaire de Paris, 28 février 2023

## ➤ Agro-alimentaire

ONG / Danone : action engagée devant le Tribunal judiciaire de Paris le 9 janvier 2023

## ➤ Grande distribution

Notre Affaire à Tous / Groupe Casino : action engagée devant le Tribunal judiciaire de St Etienne le 3 mars 2021

## ➤ Financement de projet

ONG / BNP Paribas : action engagée devant le Tribunal judiciaire de Paris le 23 février 2023



# III. Responsabilité des dirigeants



# Responsabilité des dirigeants

- **Personnes concernées:** dirigeants de droit, responsables RSE
  
- **Défaut de mise en place d'un plan de vigilance ou de prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux**
  - Faute de gestion engageant la responsabilité du dirigeant
  - Potentielle violation des statuts
  
- **La possibilité pour les tiers de mener des actions directement à l'encontre des dirigeants (proposition de directive CSDD)**
  - Obligation de réparer le préjudice que l'exécution des obligations aurait permis d'éviter
  - Possibilité ouverte à toute personne justifiant du droit à agir





Avez-vous des  
questions ?



# Simon NDIAYE



HMN • PARTNERS

7, Place d'Iéna – 75116 PARIS



# Le Club Francorisk et ses partenaires vous remercie!

